

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	28 512		28 512	22 625	5 887	26.02
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 119 398		1 119 398	1 088 953	30 445	2.80
Chiffre d'affaires NET	1 147 910		1 147 910	1 111 578	36 332	3.27
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			36 644	25 202	11 442	45.40
Autres produits			513	12	501	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 185 068	1 136 792	48 276	4.25
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			25 691	21 952	3 739	17.03
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			157 570	100 025	57 545	57.53
Impôts, taxes et versements assimilés			50 125	51 856	1 731	3.34
Salaires et traitements			479 175	408 442	70 732	17.32
Charges sociales			205 975	185 214	20 760	11.21
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			23 593	22 009	1 584	7.20
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			14	7	7	88.50
Total des Charges d'exploitation (II)			942 141	789 505	152 636	19.33
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			242 926	347 287	104 361	30.05
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		3	1		1	81.16
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		6 285	4 970		1 315	26.46
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		344 660			344 660	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		350 948	4 971		345 976	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			67 715		67 715	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)		215	328		113	34.43
Différences négatives de change		344 810			344 810	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		345 025	68 043		276 982	407.07
2. Résultat financier (V-VI)		5 922	63 072		68 994	109.39
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		248 849	284 215		35 367	12.44
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 110 917			1 110 917	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			24 666		24 666	100.00
Total VII		1 110 917	24 666		1 086 251	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		594	25 877		25 283	97.70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		30 380			30 380	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		30 974	25 877		5 097	19.70
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 079 943	1 211		1 081 154	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		89 542	87 655		1 887	2.15
Total des produits (I+III+V+VII)		2 646 932	1 166 429		1 480 503	126.93
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		1 407 682	971 080		436 602	44.96
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		1 239 250	195 349		1 043 900	534.38

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ATELIER DE SAINT-PATERNE

Le Vigneau
37370 SAINT PATERNE RACAN

ETATS DE SYNTHESE
Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Certifié conforme,

DocuSigned by:
Olivier Brossard
43B2716DA9C34D6...

Le Vigneau
37370 SAINT PATERNE RACAN

COMPTES ANNUELS au 30/09/2023

Pages

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Annexe	5 à 12

CMH CONSEIL
56 Avenue Marcel DASSAULT

37200 TOURS
02.47.20.34.54

Le Vigneau
37370 SAINT PATERNE RACAN

COMPTES ANNUELS

CMH CONSEIL
56 Avenue Marcel DASSAULT

37200 TOURS
02.47.20.34.54

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	370	370				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	42 637		42 637	42 637		
	Constructions	277 855	246 539	31 316	41 307	9 991	24.19
	Installations techniques, matériel et outillage	11 335	3 458	7 877	2 625	5 252	200.06
	Autres immobilisations corporelles	185 346	138 981	46 366	57 946	11 580	19.98
	Immobilisations en cours	136 518		136 518		136 518	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 328 862		2 328 862	1 758 862	570 000	32.41
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	2 040		2 040	2 040		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	114		114	114		
	Total II	2 985 078	389 347	2 595 730	1 905 532	690 198	36.22
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 300		1 300		1 300	
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	5 320		5 320	4 391	928	21.14
	Autres créances	673 554		673 554	805 192	131 637	16.35
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	600 000		600 000		600 000	
	Disponibilités	184 724		184 724	50 002	134 722	269.43
	Charges constatées d'avance (3)	51 165		51 165	46 884	4 281	9.13
	Total III	1 516 063		1 516 063	906 469	609 594	67.25
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 501 141	389 347	4 111 793	2 812 001	1 299 792	46.22

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 568 150)	568 150		568 150			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 237		5 237			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	67 551		67 551			
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 617 973		1 643 574		25 602	1.56
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 239 250		195 349		1 043 900	534.38
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	3 498 159		2 479 861		1 018 299	41.06
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
AUTRES FONDS PROPRES	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
PROVISIONS	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	27 262		39 613		12 351	31.18
	Concours bancaires courants	149		115		34	29.72
	Emprunts et dettes financières diverses	42 525		42 525			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180 668		36 317		144 351	397.47
	Dettes fiscales et sociales	356 370		207 404		148 966	71.82
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Total IV	613 634		332 140		281 493	84.75
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	6 660		6 167		493	8.00
	Total IV	613 634		332 140		281 493	84.75
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 111 793		2 812 001		1 299 792	46.22

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

598 010305 103

ATELIER DE SAINT PATERNE

Société par actions simplifiée au capital de 568 150 euros
Siège social : Le Vigneau, 37370 SAINT PATERNE RACAN
313 659 344 RCS TOURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 8 FEVRIER 2024

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 1 239 250 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 239 250 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	1 239 250 euros
-A titre de dividende prioritaire aux actions de préférence dite « actions B » : 70 euros x 1 725	120 750 euros
-A à titre de dividende aux actions ordinaires	129 000 euros
- Le solde au compte « Réserves Ordinaires » Ce dernier s'élevant ainsi à 2 607 293 euros	989 500 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 249 750 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

120 750 euros, soit 23,38 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120 750 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

120 750 euros, soit 23,38 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120 750 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

220 951 euros, soit 42,78 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 951 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Olivier BROSSARD

DocuSigned by:

43B2716DA9C34D6...

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une fusion simplifiée d'ASP MONTAGE a eu lieu sur l'exercice au profit d'ATELIER DE SAINT-PATERNE engendrant un mali de fusion à hauteur de 344.810 euros.
Cession d'une filiale, EPI, engendrant une plus value de 1.080.000 euros. A cette cession a été prévue une clause d'earn out, un complément de prix pourrait donc être perçu sur l'exercice suivant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 1997.

La filiale intégrée au 30 septembre 2023 est ASP TECHNOLOGIES, qui comptabilise sa propre charge d'impôt comme en l'absence d'option, la dette ou la créance d'impôt est constatée à l'égard de la société mère.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	370		
TOTAL			
Terrains	42 637		
Constructions sur sol propre	5 336		
Installations générales agencements aménagements des constructions	272 519		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 347		7 653
Installations générales agencements aménagements divers	19 875		
Matériel de transport	142 684		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 788		
Immobilisations corporelles en cours			136 518
TOTAL	511 186		144 171
Autres participations	1 908 712		600 150
Autres titres immobilisés	2 040		
Prêts, autres immobilisations financières	114		
TOTAL	1 910 867		600 150
TOTAL GENERAL	2 422 423		744 321

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			370	370
TOTAL				
Terrains			42 637	42 637
Constructions sur sol propre			5 336	5 336
Installations générales agencements aménagements constr.			272 519	272 519
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 666	11 335	11 335
Installations générales agencements aménagements divers			19 875	19 875
Matériel de transport			142 684	142 684
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			22 788	22 788
Immobilisations corporelles en cours			136 518	136 518
TOTAL		1 666	653 691	653 691
Autres participations		180 000	2 328 862	2 328 862
Autres titres immobilisés			2 040	2 040
Prêts, autres immobilisations financières			114	114
TOTAL		180 000	2 331 017	2 331 017
TOTAL GENERAL		181 666	2 985 078	2 985 078

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	370			370
Constructions sur sol propre	4 922	267		5 189
Installations générales agencements aménagements constr.	231 626	9 724		241 350
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 722	2 021	1 286	3 458
Matériel de transport	104 613	11 580		116 193
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 788			22 788
TOTAL	366 671	23 593	1 286	388 977
TOTAL GENERAL	367 041	23 593	1 286	389 347

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	267				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	9 724				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 021				
Matériel de transport	11 580				
TOTAL	23 593				
TOTAL GENERAL	23 593				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	149 850		149 850		
Sur comptes clients		5 132	5 132		
Autres provisions pour dépréciation	344 660		344 660		
TOTAL	494 510	5 132	499 642		
TOTAL GENERAL	494 510	5 132	499 642		
Dont dotations et reprises d'exploitation financières			5 132 344 660		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	114	0	114
Autres créances clients	5 320	5 320	
Taxe sur la valeur ajoutée	29 153	29 153	
Divers état et autres collectivités publiques	813	813	
Groupe et associés	641 326	641 326	
Débiteurs divers	2 263	2 263	
Charges constatées d'avance	51 165	51 165	
TOTAL	730 154	730 040	114

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	156	156		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	27 254	11 630	15 624	
Fournisseurs et comptes rattachés	180 668	180 668		
Personnel et comptes rattachés	35 522	35 522		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105 002	105 002		
Impôts sur les bénéfices	144 573	144 573		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 094	23 094		
Autres impôts taxes et assimilés	48 179	48 179		
Groupe et associés	42 525	42 525		
Produits constatés d'avance	6 660	6 660		
TOTAL	613 634	598 010	15 624	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 348			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	42 525			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	110.0000	5 165			5 165

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements des constructions	Linéaire	12 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 076
Disponibilités	2 993
Total	6 069

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	156
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 979
Dettes fiscales et sociales	80 288
Total	120 423

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	51 165
Total	51 165
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	6 660
Total	6 660

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements reçus

Avals cautions accordés	192 200
Clause de retour à meilleure fortune	2 684 314
Total	2 876 514

Détail des cautions données

La société Atelier de Saint Paterne s'est portée caution à hauteur de 102.200 € à la date du 30 septembre 2023 pour garantir des chantiers de la Société ASP Technologies.

Les abandons de créances consentis par la Société Atelier de Saint Paterne au profit de la société ASP Technologies s'élèvent au 30 septembre 2023 à un montant de 2 684 314€ et sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au 30/09/2023, les conditions de retour à meilleure fortune n'ont pas été atteintes.

Dans le cadre de la cession des titres EPI, une caution solidaire sur la Garantie d'Actif et de Passif a été formulée envers la société ATELIER DE SAINT PATERNE à

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

hauteur de 90 K€ jusqu'au 23/12/2025.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Pour l'ensemble du personnel		10 733
Engagement total		10 733

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 60-67 ans
- turn over faible
- taux de revalorisation des salaires : 1%
- taux d'actualisation : 4,10 %

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ASP TECHNOLOGIES	2 636 226	100.00	488 948
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

**RSM Ouest**

24 place d'Avesnières
BP 30423
53004 Laval Cedex
France
T +33 2 43 02 90 00

www.rsmfrance.fr

ATELIER SAINT PATERNE
SAS au capital de 568 150 euros

Le Vigneau
37370 SAINT PATERNE RACAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023
--

A l'assemblée générale de la société ATELIER SAINT PATERNE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATELIER SAINT PATERNE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS
--

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Valeur nette des titres de participation :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan sont évalués selon la méthode décrite dans la note de l'annexe « Titres immobilisés ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT à LAVAL, le 30 janvier 2024

RSM Ouest
Commissaire aux Comptes



Arzhéla MALVOISIN
Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	370	370				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	42 637		42 637	42 637		
	Constructions	277 855	246 539	31 316	41 307	9 991	24.19
	Installations techniques, matériel et outillage	11 335	3 458	7 877	2 625	5 252	200.06
	Autres immobilisations corporelles	185 346	138 981	46 366	57 946	11 580	19.98
	Immobilisations en cours	136 518		136 518		136 518	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 328 862		2 328 862	1 758 862	570 000	32.41
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	2 040		2 040	2 040		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	114		114	114		
	Total II	2 985 078	389 347	2 595 730	1 905 532	690 198	36.22
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 300		1 300		1 300	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 320		5 320	4 391	928	21.14
	Autres créances	673 554		673 554	805 192	131 637	16.35
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	600 000		600 000		600 000	
	Disponibilités	184 724		184 724	50 002	134 722	269.43
	Charges constatées d'avance (3)	51 165		51 165	46 884	4 281	9.13
	Total III	1 516 063		1 516 063	906 469	609 594	67.25
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 501 141	389 347	4 111 793	2 812 001	1 299 792	46.22

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 568 150)	568 150		568 150			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 237		5 237			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	67 551		67 551			
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 617 973		1 643 574		25 602	1.56
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 239 250		195 349		1 043 900	534.38
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	3 498 159		2 479 861		1 018 299	41.06
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	27 262		39 613		12 351	31.18
	Concours bancaires courants	149		115		34	29.72
	Emprunts et dettes financières diverses	42 525		42 525			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180 668		36 317		144 351	397.47
	Dettes fiscales et sociales	356 370		207 404		148 966	71.82
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (1)	6 660		6 167		493	8.00
	Total IV	613 634		332 140		281 493	84.75
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 111 793		2 812 001		1 299 792	46.22

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

598 010305 103

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N30/09/202312			Exercice N-130/09/202212	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	28 512		28 512	22 625	5 887	26.02
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 119 398		1 119 398	1 088 953	30 445	2.80
Chiffre d'affaires NET	1 147 910		1 147 910	1 111 578	36 332	3.27
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			36 644	25 202	11 442	45.40
Autres produits			513	12	501	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 185 068	1 136 792	48 276	4.25
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			25 691	21 952	3 739	17.03
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			157 570	100 025	57 545	57.53
Impôts, taxes et versements assimilés			50 125	51 856	1 731	3.34
Salaires et traitements			479 175	408 442	70 732	17.32
Charges sociales			205 975	185 214	20 760	11.21
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			23 593	22 009	1 584	7.20
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			14	7	7	88.50
Total des Charges d'exploitation (II)			942 141	789 505	152 636	19.33
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			242 926	347 287	104 361	30.05
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2023 12		Exercice N-1 30/09/2022 12		Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		3		1	1	81.16
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		6 285		4 970	1 315	26.46
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		344 660			344 660	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		350 948		4 971	345 976	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				67 715	67 715	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)		215		328	113	34.43
Différences négatives de change		344 810			344 810	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		345 025		68 043	276 982	407.07
2. Résultat financier (V-VI)		5 922		63 072	68 994	109.39
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		248 849		284 215	35 367	12.44
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 110 917			1 110 917	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				24 666	24 666	100.00
Total VII		1 110 917		24 666	1 086 251	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		594		25 877	25 283	97.70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		30 380			30 380	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		30 974		25 877	5 097	19.70
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 079 943		1 211	1 081 154	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		89 542		87 655	1 887	2.15
Total des produits (I+III+V+VII)		2 646 932		1 166 429	1 480 503	126.93
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		1 407 682		971 080	436 602	44.96
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		1 239 250		195 349	1 043 900	534.38

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Voir l'attestation

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une fusion simplifiée d'ASP MONTAGE a eu lieu sur l'exercice au profit d'ATELIER DE SAINT-PATERNE engendrant un mali de fusion à hauteur de 344.810 euros.
Cession d'une filiale, EPI, engendrant une plus value de 1.080.000 euros. A cette cession a été prévue une clause d'earn out, un complément de prix pourrait donc être perçu sur l'exercice suivant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 1997.

La filiale intégrée au 30 septembre 2023 est ASP TECHNOLOGIES, qui comptabilise sa propre charge d'impôt comme en l'absence d'option, la dette ou la créance d'impôt est constatée à l'égard de la société mère.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	370		
TOTAL			
Terrains	42 637		
Constructions sur sol propre	5 336		
Installations générales agencements aménagements des constructions	272 519		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 347		7 653
Installations générales agencements aménagements divers	19 875		
Matériel de transport	142 684		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 788		
Immobilisations corporelles en cours			136 518
TOTAL	511 186		144 171
Autres participations	1 908 712		600 150
Autres titres immobilisés	2 040		
Prêts, autres immobilisations financières	114		
TOTAL	1 910 867		600 150
TOTAL GENERAL	2 422 423		744 321

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			370	370
TOTAL				
Terrains			42 637	42 637
Constructions sur sol propre			5 336	5 336
Installations générales agencements aménagements constr.			272 519	272 519
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 666	11 335	11 335
Installations générales agencements aménagements divers			19 875	19 875
Matériel de transport			142 684	142 684
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			22 788	22 788
Immobilisations corporelles en cours			136 518	136 518
TOTAL		1 666	653 691	653 691
Autres participations		180 000	2 328 862	2 328 862
Autres titres immobilisés			2 040	2 040
Prêts, autres immobilisations financières			114	114
TOTAL		180 000	2 331 017	2 331 017
TOTAL GENERAL		181 666	2 985 078	2 985 078

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	370			370
Constructions sur sol propre	4 922	267		5 189
Installations générales agencements aménagements constr.	231 626	9 724		241 350
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 722	2 021	1 286	3 458
Matériel de transport	104 613	11 580		116 193
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 788			22 788
TOTAL	366 671	23 593	1 286	388 977
TOTAL GENERAL	367 041	23 593	1 286	389 347

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	267				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	9 724				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 021				
Matériel de transport	11 580				
TOTAL	23 593				
TOTAL GENERAL	23 593				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	149 850		149 850		
Sur comptes clients		5 132	5 132		
Autres provisions pour dépréciation	344 660		344 660		
TOTAL	494 510	5 132	499 642		
TOTAL GENERAL	494 510	5 132	499 642		
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			5 132		
financières			344 660		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	114	0	114
Autres créances clients	5 320	5 320	
Taxe sur la valeur ajoutée	29 153	29 153	
Divers état et autres collectivités publiques	813	813	
Groupe et associés	641 326	641 326	
Débiteurs divers	2 263	2 263	
Charges constatées d'avance	51 165	51 165	
TOTAL	730 154	730 040	114

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	156	156		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	27 254	11 630	15 624	
Fournisseurs et comptes rattachés	180 668	180 668		
Personnel et comptes rattachés	35 522	35 522		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105 002	105 002		
Impôts sur les bénéfices	144 573	144 573		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 094	23 094		
Autres impôts taxes et assimilés	48 179	48 179		
Groupe et associés	42 525	42 525		
Produits constatés d'avance	6 660	6 660		
TOTAL	613 634	598 010	15 624	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 348			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	42 525			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	110.0000	5 165			5 165

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements des constructions	Linéaire	12 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 076
Disponibilités	2 993
Total	6 069

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	156
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 979
Dettes fiscales et sociales	80 288
Total	120 423

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	51 165
Total	51 165
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	6 660
Total	6 660

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements reçus

Avals cautions accordés	192 200
Clause de retour à meilleure fortune	2 684 314
Total	2 876 514

Détail des cautions données

La société Atelier de Saint Paterne s'est portée caution à hauteur de 102.200 € à la date du 30 septembre 2023 pour garantir des chantiers de la Société ASP Technologies.

Les abandons de créances consentis par la Société Atelier de Saint Paterne au profit de la société ASP Technologies s'élèvent au 30 septembre 2023 à un montant de 2 684 314€ et sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au 30/09/2023, les conditions de retour à meilleure fortune n'ont pas été atteintes.

Dans le cadre de la cession des titres EPI, une caution solidaire sur la Garantie d'Actif et de Passif a été formulée envers la société ATELIER DE SAINT PATERNE à

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

hauteur de 90 K€ jusqu'au 23/12/2025.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Pour l'ensemble du personnel		10 733
Engagement total		10 733

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 60-67 ans
- turn over faible
- taux de revalorisation des salaires : 1%
- taux d'actualisation : 4,10 %

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations - Filiales (+50% du capital détenu) - ASP TECHNOLOGIES	2 636 226	100.00	488 948
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			